

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de TREFFENDEL, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 22/11/2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votant : 11

Présents : Dominique DAHYOT, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Olivier HERVAULT, Régis JUTEL, délégué suppléant, Alain LEFEUVRE, Didier LE CHENECHAL François LE MERLUS, David MOIZAN, Pierre PERSEHAIE, Steven PERRICHOT et Ange PRIOUL.

Absente excusée : Kristelle JUILLET.

Absents : André DELAROCHE, Didier GUERIN, Pascal GUERRO, Jean-François PLAIN et Christophe VERON.

Etait également présente : Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP.



Début de la séance 18h06.

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 novembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Ordre du jour

- Proposition d'approbation du compte-rendu du comité du 27 septembre 2023,
- Marché public : attribution du marché de travaux « Programme 2023-2024 »,
- Marché public : maîtrise d'œuvre et travaux liés à la réalisation de l'interconnexion depuis le SMP Ouest 35,
- Acquisition de la parcelle I 7 à Paimpont, PPC des Creux du Cannée,
- Acquisition de la parcelle I 8 à Paimpont, PPC des Creux du Cannée,
- Mise à disposition d'un bureau situé dans les locaux de la Mairie de Monterfil – Loyer 2024,
- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau – Mandat spécial,

Informations :

- Schéma de distribution d'eau potable et diagnostic territorial : attribution du marché,
- Fonds de concours du SMG Eau 35 – Augmentation pour l'année 2024,
- Communication – Bilan 2023,
- Marché à bons de commande 2021-2024 – Opérations réalisées en 2023,
- Acquisition des parcelles dans le périmètre de protection de l'Etang Bleu à Paimpont – Signature de l'acte authentique,
- Maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de mise en conformité d'installations agricoles dans le périmètre de protection du captage de la Boissière à Monterfil : attribution du marché,
- Date des prochaines réunions syndicales.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Murielle DOUTÉ-BOUTON est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 10 délégués titulaires et 1 délégué suppléant présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le compte-rendu du Comité syndical du 27 septembre 2023 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.



Proposition de modification de l'ordre du jour accepté à l'unanimité : information portant sur la prise en charge du déplacement d'un compteur d'eau suite à un incendie chez M. VALLADE-DENIS. Ce point sera abordé en fin de réunion.



DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

➤ **MAITRISE D'OEUVRE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE D'INSTALLATIONS AGRICOLES DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA BOISSIERE A MONTERFIL - Attribution du marché suite à la consultation des bureaux d'études**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à **Stéphane Ryckeboer, Architecte d.p.l.g, pour un montant de 7.000,00 € HT, soit 8.400,00 € TTC.**



N°2023-25

MARCHE PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX PROGRAMME 2023-2024 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS ET REHABILITATION DE CHATEAU D'EAU

La CAO réunie le 19 octobre 2023 a donné un avis favorable à l'attribution du marché de travaux « Programme 2023-2024 - Travaux de renouvellement, de renforcement, de déplacement et d'extension des réseaux d'eau potable et réhabilitation du château d'eau de Campel-Val d'Anast ».

Lot n° 1 - Travaux sur réseaux d'AEP :

Entreprise : Groupement **SOGEA OUEST TP / CISE TP / SEEG**

Tranche ferme - Montant HT : 1.454.925,00 €

Montant TTC : 1.745.910,00 €

Lot n° 2 - Travaux sur ouvrage – Réhabilitation du château d'eau sur la commune de Campel/Val d'Anast :

Entreprise : **TSM (Travaux Spéciaux Mournès)**

Offre de base – Montant HT : 109.592,00 €

Montant TTC : 131.510,40 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de la CAO en attribuant ce marché :
 - Lot n° 1, au Groupement SOGEA OUEST TP / CISE TP / SEEG pour les montants indiqués ci-dessus,
 - Lot n° 2, à l'entreprise TSM pour les montants indiqués ci-dessus.
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux.

N°2023-26

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX LIÉS A LA REALISATION DE L'INTERCONNEXION DEPUIS OUEST 35

Le SMP Ouest 35 a envisagé la réalisation d'une conduite d'interconnexion pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont (SMEFP), tel qu'il ressort du schéma directeur de ce dernier et du schéma départemental d'Ille-et-Vilaine.

Afin de simplifier les démarches administratives, il a été convenu qu'une seule collectivité, le SMP Ouest 35, assurerait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée le 19.02.2018.

Engagements du SM Eau de la Forêt de Paimpont :

Le SMEFP s'engage à financer l'ensemble des ouvrages servant à s'assurer sa sécurisation depuis la bache et la station de reprise à Maxent, hormis la canalisation d'interconnexion depuis Ouest 35 et les modifications nécessaires sur la station de pompage de Mernel.

Enveloppe financière définitive :

	Travaux	Maîtrise d'œuvre	Etudes annexes	TOTAL
Part du SMEFP	456 627,20 €	18 623,65 €	10 785,00 €	486 035,85 €
Part de Eau du Morbihan	148 434,56 €	6 049,29 €	2 059,63 €	156 543,48 €
Part de Ouest 35	1 061 865,00 €	43 296,58 €	30 266,91 €	1 135 428,49 €
Montant total (€ HT)	1 666 926,76 €	67 969,52 €	43 111,54 €	1 778 007,82 €

Les crédits ayant été prévus au budget primitif 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

N° 2023-27

ACQUISITION DE LA PARCELLE I 7 DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DES CREUX DU CANNÉE SUR LA COMMUNE DE PAIMPONT

Monsieur le Président rappelle aux membres présents, que le SM Eau de la Forêt de Paimpont effectue une surveillance régulière du respect de la réglementation dans le Périmètre de protection des captages de son territoire.

Ainsi, lors de la visite de terrain du 31 janvier 2023, une irrégularité a été constatée, notamment sur deux parcelles en Périmètre de protection rapproché sensible du captage pour l'alimentation en eau potable des Creux du Cannée sur la commune de Paimpont :

- Comblement d'une zone humide par apport de nouveaux déchets verts recouvrant des remblais entreposés précédemment, constitués de **parpaings**, de **dépôts de terres plus ou moins argileuses et de plâtre**. Par ailleurs, des zones de brûlage de déchets d'ordures ménagères (sacs et bidons plastiques, boîtes de conserves, emballages alimentaires, ...) ont été observés en 2017 et 2021 sur ce même site.

Le propriétaire, M. Philippe HOCHARD et Mme Sonia HOCHARD, reconnaît avoir déposé des déchets verts, mais est totalement impuissant face aux dépôts sauvages, les clôtures et portail fermant le site ayant disparus depuis de nombreuses années.

Son obligation de remettre correctement en état la zone humide, et les sanctions qu'il encourt s'il ne le fait pas l'ont incité à proposer la vente de la **parcelle I 7** sur la **commune de Paimpont** au SM Eau de la Forêt de Paimpont.

Vu l'avis du Domaine en date du 07 juin 2023,

Vu les crédits notés au budget primitif 2023,

Vu l'offre d'achat de 412,50 € soumise à M. Philippe HOCHARD et Mme Sonia HOCHARD, propriétaire de la parcelle, et acceptée le 28/11/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'acquisition par le SM Eau de la Forêt de Paimpont de la parcelle cadastrée I 7 sur la commune Paimpont d'une contenance totale de 3 750 m² appartenant à Monsieur Philippe HOCHARD et Madame Sonia HOCHARD, au prix de 412,50 €, sachant que les frais de géomètre et notariés restent à la charge du syndicat,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Président à engager les dépenses relatives à ce dossier.

N° 2023-28

ACQUISITION DE LA PARCELLE I 8 DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DES CREUX DU CANNÉE SUR LA COMMUNE DE PAIMPONT

Monsieur le Président rappelle aux membres présents, que le SM Eau de la Forêt de Paimpont effectue une surveillance régulière du respect de la réglementation dans le Périmètre de protection des captages de son territoire.

Ainsi, lors de la visite de terrain du 31 janvier 2023, une irrégularité a été constatée, notamment sur deux parcelles en Périmètre de protection rapproché sensible du captage pour l'alimentation en eau potable des Creux du Cannée sur la commune de Paimpont :

- Comblement d'une zone humide par apport de nouveaux déchets verts recouvrant des **remblais entreposés précédemment**, constitués de **parpaings**, de **dépôts de terres plus ou moins argileuses et de plâtre**. Par ailleurs, des zones de brûlage de déchets d'ordures ménagères (sacs et bidons plastiques, boîtes de conserves, emballages alimentaires, ...) ont été observés en 2017 et 2021 sur ce même site.

Le propriétaire, Monsieur Jean-Yves BAUCHERIE n'est pas à l'origine des dépôts, mais son obligation de remettre correctement en état la zone humide, et les sanctions qu'il encourt s'il ne le fait pas l'ont incité à proposer la vente de la **parcelle I 8** sur la **commune de Paimpont** au SM Eau de la Forêt de Paimpont.

Vu l'avis du Domaine en date du 07 juin 2023,

Vu les crédits notés au budget primitif 2023,

Vu l'offre d'achat de 500,00 € soumise à Monsieur Jean-Yves BAUCHERIE, propriétaire de la parcelle, et acceptée le 16/10/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'acquisition par le SM Eau de la Forêt de Paimpont de la parcelle cadastrée I 8 sur la commune Paimpont d'une contenance totale de 3 700 m², appartenant à Monsieur Jean-Yves BAUCHERIE au prix de 500,00 €, sachant que les frais de géomètre et notariés restent à la charge du syndicat,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Président à engager les dépenses relatives à ce dossier.



Dès lors que SMEFP sera propriétaire des parcelles I7 et I8 sur la commune de Paimpont, le **SM GBO** (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), dont l'une des missions est la restauration de zone humide **pourra prendre en charge l'intégralité des travaux** si le plan d'eau est effacé.

Dans un premier temps, Alain Lefeuvre, Maire de Paimpont, propose de protéger l'accès de ces 2 parcelles en déposant de gros blocs de pierre à l'entrée du site.



N°2023-29

MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU SITUE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DE MONTERFIL – ANNEE 2024

Monsieur le Président expose aux membres du Comité la délibération prise par le Conseil Municipal de la Commune de Monterfil, instaurant, pour l'année 2024, un loyer annuel d'un montant de **913,00 €** à l'égard du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont. Il est justifié par l'occupation du bureau situé au rez-de-chaussée de la Mairie par la secrétaire du syndicat. (Hausse de 2% par rapport à 2023).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le montant du loyer indiqué ci-dessus pour l'année 2024.



➤ **Carrefour des Gestions Locales de l'Eau - CGLE 2024**

Le Président propose de faire découvrir aux délégués qui seraient intéressés, le Carrefour des gestions locales de l'eau **le mercredi 31 janvier 2024** au Parc des Expositions de Rennes à Bruz, afin de rencontrer les différents partenaires qui travaillent avec les collectivités.

La 25^{ème} édition proposera près de 100 conférences, ateliers pratiques, témoignages, démonstrations, focus techniques, débats d'idées...

N°2023-30

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU – MANDAT SPECIAL ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l' élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Comité syndical.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du CGCT, ce mandat spécial doit être délivré :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;
- accomplie dans l'intérêt de la collectivité ;
- et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifiés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au Président, ainsi qu'à :

Madame Kristelle JUILLET, Messieurs Pascal COSTARD, Dominique DAHYOT, Olivier HERVAULT, Régis JUTEL, François LE MERLUS, Pierre PERSEHAIE et Ange PRIOUL,

un mandat spécial pour assister au 25^{ème} Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui se tiendra à Bruz les 31 janvier 2024 et 1^{er} février 2024,

- **autorise** le remboursement à la hauteur des frais réels, des dépenses liées à ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration).



INFORMATIONS

➤ SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL – Attribution du marché suite à la consultation des bureaux d'études

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, les communes ou leurs groupements compétents doivent établir un **Schéma de Distribution d'Eau Potable (SDEP)**, fixant les zones desservies par le réseau de distribution.

Par ailleurs le droit d'accès à l'eau pour tous a été renforcé par la nouvelle directive européenne « eau potable ». Un **Diagnostic Territorial** doit ainsi être réalisé sur l'intégralité de la population présente sur le territoire afin d'identifier les personnes n'ayant pas accès à l'eau potable.

Suite à la consultation de bureaux d'études, la CAO réunie le 20 novembre 2023 a donné un avis favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la **SAS ARTELIA**, pour un montant de **69.838,00 € HT**, soit **83.802,00 € TTC**.

➤ FONDS DE CONCOURS DU SMG-Eau35 – Augmentation pour l'année 2024

Afin de faire face aux montants des travaux prévus à court terme et aux augmentations constatées sur les montants des investissements, Syndicat Mixte de Gestion Eau d'Ille et Vilaine (SMG-Eau35) a décidé, par délibération du 05 octobre 2023, d'augmenter la surtaxe alimentant le fonds de concours pour l'année 2024.

Elle passe ainsi de 0,17 €/m³ à 0,18 €/m³.

Cette surtaxe figurant sur la facture d'eau des abonnés, est perçue par le délégataire qui la reverse au SM Eau de la Forêt de Paimpont. Le syndicat reverse à son tour les sommes perçues au SMG 35.

Pour le SM Eau de la Forêt de Paimpont cela représente, en recettes comme en dépenses de fonctionnement, une hausse d'environ 7.550 €, en se basant sur les consommations 2022. Cette augmentation est à prévoir au budget 2024.

➤ COMMUNICATION – Bilan 2023

- mise en place de l'**exposition** intitulée « l'eau une ressource vitale » sur 3 communes : Lassy en janvier, Treffendel en juin et Plélan-le -Grand en juillet. (En 2022 installée à Monterfil, Maxent et Saint Thurial),
- couplées avec l'exposition : **animations** réalisées par le CPIE de Brocéliande , jeu de l'oie « Gaspido », et le CPIE de Val de Vilaine, « Comprendre la notion de bassin versant ». Financement par le syndicat,
- **Bar à eau** animé par la Saur, en partenariat avec le syndicat, au Comice Agricole de Monterfil du 09 septembre,
- mise en place par la Saur, à la demande du syndicat, de nouveaux **panneaux identifiant chaque ouvrage** du SMEFP. La couleur des précédents était passée et le logo du SMEFP n'y figurait pas,
- Création du **site internet** du syndicat mis en ligne en octobre : <https://eauforetpaimpont.bzh>

➤ ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE 2021-2024

Présentation du tableau récapitulant les opérations de 2023.

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

SUIVI DES DETAILS QUANTITATIFS ESTIMATIFS DE TRAVAUX

Tableau mis à jour le 27/11/2023

Année 2023 - Accord cadre à bons de commande

N° Opération	SIE	Etat de l'opération	Commune	Localisation	Type de travaux	Objet de travaux			Convention de participation avec aménageur/demandeur		
							Devis € H.T.	Devis € T.T.C.	OUI / NON	Prise en charge des travaux par	Taux de prise en charge
DOSSIERS VALIDES PAR SYNDICAT											
2021-32	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Baulon	Rue des Brullons	Renforcement du réseau d'eau potable	Pose d'une canalisation PE 125 et reprise de 2 branchements	18 258,66	21 910,27	Oui	TERRAVIA	100,00%
2022-35	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Plélan le Grand	Le Landret	Extension du réseau	Pose d'une conduite PE 50 et création d'un branchement	12 722,00	15 266,39	Oui	Commune de Plélan le Grand	100,00%
2022-47	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Etude	Monterfil	Services Techniques	Borne de puisage	Borne de puisage verte - compteur intégré		0,00	Non		
2022-48	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Etude	Val d'Anast - Campel	Le Pré de La saudrais	Extension de réseau sous RD	Pose d'une conduite PE 50 et création d'un branchement	13 680,81	16 416,97	Oui	Benoit MASSON	100,00%
2022-48 bis	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Etude	Val d'Anast - Campel	Le Pré de La saudrais	Extension de réseau sous chemin communal	Pose d'une conduite PE 50 et création d'un branchement	10 719,72	12 863,66	Oui	Benoit MASSON	100,00%
2022-49	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Paimpont	La Brousse du Gué	Renouvellement du réseau d'eau potable	Pose d'une conduite PE 83 et reprise des branchements	35 454,92	42 545,90	Non		
2023-50	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Maxent	La Noë	Restructuration du réseau d'eau potable	Suppression d'une conduite en terrain privé et reprise des branchements	27 688,17	33 225,80	Non		
2023-51	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Plélan le Grand	Trégu	Restructuration du réseau d'eau potable	Dévolement d'un branchement	3 508,56	4 210,27	Non		
2023-52	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Fait	Monterfil	La Barre	Renouvellement du réseau d'eau potable	Pose d'une conduite PE 63 et reprise des branchements	41 689,47	50 027,36	Non		
2023-53	SM Eau de la Forêt de Paimpont	déc-23	Plélan Le Grand	Le Néard	Restructuration du réseau d'eau potable	Suppression de branchements en terrain privé	11 771,10	14 125,32	Non		
2023-54	SM Eau de la Forêt de Paimpont	Etude	Monterfil	Rue de La Pentière de la Noë	Restructuration du réseau d'eau potable	Pose d'une conduite PE 83 et reprise des branchements		0,00	Non		

Opérations comptabilisées en 2021	196 413,01
Opérations comptabilisées en 2022	245 768,65
Opérations comptabilisées en 2023	147 312,34
Etudes en cours en 2023	28 180,97
Total du marché 2021 / 2024	1 200 000,00
Montant disponible au 29/11/2023	592 325,04

➤ ACQUISITION DES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION DE L'ETANG BLEU A PAIMPONT

La date de signature de l'acte authentique de vente des parcelles AE 267 et AE 268 sur la commune de Paimpont appartenant au Groupement Forestier la Croix Judicaël, au profit du SMEFP est fixée au 1^{er} décembre 2023.

➤ PRISE EN CHARGE DU DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU SUITE A UN INCENDIE CHEZ M. VALLADE-DENIS JULIEN

Lors de l'incendie chez Monsieur VALLADE-DENIS Julien demeurant La Couture à Val d'Anast, son compteur d'eau a brûlé et les quelques centimètres de tuyaux entre le compteur et le mur ont été endommagés. La SAUR ne peut pas reposer de compteur au même endroit.

En coupant l'eau au niveau de la route, le technicien Saur a observé que le tube d'accès était écrasé par la route. Saur devant intervenir sur la partie publique du réseau, il est opportun de déplacer en même temps le compteur en limite privée/publique dans la cadre du programme de travaux. Le devis de la pose du nouveau compteur s'élève à 619,88 € TTC. Les membres présents en prennent acte.

➤ **PLANNING DES REUNIONS DE L'ANNEE 2024**

Débat d'orientation budgétaire	Bureau	Jeudi	18 janvier	2024	15 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	07 février	2024	18 h à *
Vote du budget	Bureau	Mercredi	06 mars	2024	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	20 mars	2024	18 h à *
Comité syndical	Bureau	Mercredi	29 mai	2024	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	12 juin	2024	18 h à *
Comité syndical	Bureau	Mercredi	04 septembre	2024	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	02 octobre	2024	18 h à *
Comité syndical	Bureau	Mercredi	13 novembre	2024	14 h à Mairie de Monterfil
	Comité	Mercredi	27 novembre	2024	18 h à *

* en fonction des salles disponibles



Fin de la séance à 19h27.

Fait et délibéré à Treffendel, le 29 novembre 2023. Délibérations n° 2023-25 à n° 2023-30.

Le Président, David MOIZAN.

Les Délégués,

Dominique DAHYOT,

Murielle DOUTÉ-BOUTON,

Olivier HERVAULT,

Régis JUTEL,

Alain LEFEUVRE,



François LE MERLUS,

Steven PERRICHOT,

Pierre PERSEHAIE,

Ange PRIOUL.